Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 135-1 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Avenant n°1 à la convention de partenariat Ville / SEMAPA / SNCF.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 1991 D.648-2° du Conseil de Paris en date du 27 mai 1991 créant la Zone d'Aménagement Concerté " Paris Seine Rive Gauche " ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 2 aout 1991 entre la Ville de Paris et la SEMAPA, et ses avenants signés les 1er octobre 1996 et 8 octobre 2002 ;

Vu la convention signée le 6 novembre 1991 entre la Ville de Paris et la SNCF ;

Vu la délibération 1996 D.944-1° du Conseil de Paris en date du 22 juillet 1996 modifiant la dénomination de la ZAC " Paris Seine Rive Gauche " en ZAC " Paris Rive Gauche " ;

Vu la convention signée le 25 septembre 1996 entre la Ville de Paris et la SNCF ;

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 12 janvier 2004 entre la Ville de Paris et la SEMAPA et ses avenants des 28 août 2012, 28 janvier 2014, 14 décembre 2015, 26 avril 2017 et 25 janvier 2018 ;

Vu le PLU en vigueur ;

Vu la délibération 2010 DU 82- 3° du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal en date des 15 et 16 novembre 2010 approuvant la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Paris Rive Gauche ;

Vu la convention de partenariat relative à la ZAC Paris Rive Gauche signée le 7 novembre 2011 entre la Ville de Paris, la SEMAPA, la SNCF et RFF, approuvée par la délibération 2011 DU 213-1° en date des 17 et 18 octobre 2011 ;

Vu la délibération 2012 DU 50-2° en date des 19 et 20 juin 2012 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Paris Rive Gauche ;

Vu le projet de délibération 2018 DU 135 en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme le Maire de Paris lui propose :

- d'aprouver le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la ZAC Paris Rive Gauche signée le 7 novembre 2011 entre la Ville de Paris, la SEMAPA, la SNCF et RFF, et de l'autoriser à le signer ;
- d'approuver le projet de protocole n°3bis Ville de Paris / SNCF / SEMAPA relatif à la poursuite de l'aménagement du secteur Pôle d'Austerlitz de la ZAC Paris Rive Gauche, et de l'autoriser à le signer ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 7 novembre 2011, ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le projet d'avenant n°1 Ville de Paris / SNCF Mobilités / SNCF Réseau / SEMAPA à la convention de partenariat relative à la ZAC Paris Rive Gauche signée le 7 novembre 2011, ci-annexé, est approuvé, et Mme la Maire est autorisée à le signer.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO